



Assemblée générale

Distr. générale
1^{er} février 2008

Soixante-deuxième session
Point 128 de l'ordre du jour

Résolutions adoptées par l'Assemblée générale le 22 décembre 2007

[sur la base du rapport de la Cinquième Commission (A/62/563/Add.1)]

62/237. Budget-programme de l'exercice biennal 2008-2009

A

OUVERTURE DE CREDITS POUR L'EXERCICE BIENNAL 2008-2009

L'Assemblée générale

Décide que, pour l'exercice biennal 2008-2009 :

1. Des crédits d'un montant total de 4 171 359 700 dollars des États-Unis sont ouverts pour les objets suivants :

<i>Chapitre</i>	<i>Montant (en dollars des États-Unis)</i>
<i>Titre I. Politique, direction et coordination d'ensemble</i>	
1. Politique, direction et coordination d'ensemble	89 215 800
2. Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences	629 339 800
Total partiel	718 555 600
<i>Titre II. Affaires politiques</i>	
3. Affaires politiques	495 609 200
4. Désarmement	21 607 900
5. Opérations de maintien de la paix	101 412 700
6. Utilisations pacifiques de l'espace	7 439 800
Total partiel	626 069 600
<i>Titre III. Justice internationale et droit international</i>	
7. Cour internationale de Justice	41 200 400
8. Affaires juridiques	46 069 000
Total partiel	87 269 400

<i>Chapitre</i>	<i>Montant (en dollars des États-Unis)</i>
<i>Titre IV. Coopération internationale pour le développement</i>	
9. Affaires économiques et sociales	158 384 800
10. Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement	5 440 400
11. Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique	11 641 900
12. Commerce et développement	123 746 100
13. Centre du commerce international CNUCED/OMC	28 099 800
14. Environnement	13 796 600
15. Établissements humains	20 520 800
16. Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale	36 819 000
Total partiel	398 449 400
<i>Titre V. Coopération régionale pour le développement</i>	
17. Développement économique et social en Afrique	119 798 200
18. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	83 926 400
19. Développement économique en Europe	59 917 100
20. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	104 445 000
21. Développement économique et social en Asie occidentale	58 107 500
22. Programme ordinaire de coopération technique	50 951 400
Total partiel	477 145 600
<i>Titre VI. Droits de l'homme et affaires humanitaires</i>	
23. Droits de l'homme	116 938 400
24. Opérations de protection internationale et d'assistance en faveur des réfugiés et recherche de solutions durables les concernant	73 069 300
25. Réfugiés de Palestine	40 727 500
26. Aide humanitaire	28 492 300
Total partiel	259 227 500
<i>Titre VII. Information</i>	
27. Information	184 000 500
Total partiel	184 000 500
<i>Titre VIII. Services communs d'appui</i>	
28. Services de gestion et d'appui	540 204 300
Total partiel	540 204 300
<i>Titre IX. Contrôle interne</i>	
29. Contrôle interne	35 997 700
Total partiel	35 997 700

<i>Chapitre</i>	<i>Montant (en dollars des États-Unis)</i>
<i>Titre X. Activités administratives financées en commun et dépenses spéciales</i>	
30. Activités administratives financées en commun	11 459 300
31. Dépenses spéciales	97 011 600
Total partiel	108 470 900
<i>Titre XI. Dépenses d'équipement</i>	
32. Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien	58 782 600
Total partiel	58 782 600
<i>Titre XII. Sûreté et sécurité</i>	
33. Sûreté et sécurité	197 169 300
Total partiel	197 169 300
<i>Titre XIII. Compte pour le développement</i>	
34. Compte pour le développement	18 651 300
Total partiel	18 651 300
<i>Titre XIV. Contributions du personnel</i>	
35. Contributions du personnel	461 366 000
Total partiel	461 366 000
Total	4 171 359 700

2. Le Secrétaire général est autorisé à virer des crédits d'un chapitre à un autre du budget, avec l'assentiment du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ;

3. Outre les crédits ouverts au paragraphe 1 ci-dessus, un prélèvement de 75 000 dollars sur le revenu accumulé du Fonds de dotation de la Bibliothèque est autorisé pour chacune des années de l'exercice biennal 2008-2009 pour l'achat de livres, de périodiques, de cartes et de matériel de bibliothèque destinés à la Bibliothèque du Palais des Nations (Genève) et pour les autres dépenses de la Bibliothèque du Palais faites conformément à l'objet du Fonds de dotation et aux dispositions qui régissent celui-ci.

*79^e séance plénière
22 décembre 2007*

B

PREVISIONS DE RECETTES POUR L'EXERCICE BIENNAL 2008-2009

L'Assemblée générale

Décide que, pour l'exercice biennal 2008-2009 :

1. Les recettes prévues, autres que les contributions des États Membres, se chiffrent à 515 460 600 dollars des États-Unis, total qui se décompose comme suit :

<i>Chapitre des recettes</i>	<i>Montant (en dollars des États-Unis)</i>
1. Recettes provenant des contributions du personnel	465 780 400
2. Recettes générales	47 946 900
3. Services destinés au public	1 733 300
Total	515 460 600

2. Les recettes provenant des contributions du personnel seront portées au crédit du Fonds de péréquation des impôts, conformément aux dispositions de sa résolution 973 (X) du 15 décembre 1955 ;

3. Les dépenses directement imputables à l'Administration postale de l'Organisation des Nations Unies, aux services destinés aux visiteurs, aux ventes de produits statistiques, aux services de restauration et services connexes, à l'exploitation des garages, aux services de télévision et à la vente des publications, pour lesquelles il n'est pas ouvert de crédits budgétaires, seront imputées sur les recettes provenant de ces services ou activités.

*79^e séance plénière
22 décembre 2007*

C

EXECUTION DU BUDGET POUR L'ANNEE 2008

L'Assemblée générale

Décide que, pour l'année 2008 :

1. Les dépenses prévues au budget, soit 2 085 679 850 dollars des États-Unis, représentant la moitié du montant total (4 171 359 700 dollars) des crédits ouverts pour l'exercice biennal 2008-2009 aux termes du paragraphe 1 de la résolution A ci-dessus, majorées du montant de 19 876 500 dollars correspondant à l'augmentation du montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice biennal 2006-2007, qu'elle a approuvée par ses résolutions 61/258 du 26 mars 2007, 61/275 du 29 juin 2007 et 62/235 A du 22 décembre 2007, seront financées comme suit, conformément aux articles 3.1 et 3.2 du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies¹ :

a) 44 927 300 dollars par la moitié du montant net des recettes autres que les contributions du personnel approuvées pour l'exercice biennal 2008-2009 dans la résolution B ci-dessus, soit 24 840 100 dollars, plus 20 087 200 dollars, correspondant à l'augmentation des recettes, autres que les contributions du personnel, de l'exercice biennal 2006-2007 ;

b) 2 060 629 050 dollars par les contributions qui seront mises en recouvrement auprès des États Membres, conformément à sa résolution 61/237 du 22 décembre 2006 ;

¹ ST/SGB/2003/7.

2. Il sera déduit des contributions mises en recouvrement auprès des États Membres, conformément aux dispositions de sa résolution 973 (X) du 15 décembre 1955, leurs soldes créditeurs respectifs au Fonds de péréquation des impôts, d'un montant total de 231 612 600 dollars, se décomposant comme suit :

a) 232 890 200 dollars représentant la moitié des prévisions de recettes provenant des contributions du personnel approuvées pour l'exercice biennal 2008-2009 dans la résolution B ci-dessus ;

b) Moins 1 277 600 dollars représentant la diminution du montant révisé des recettes provenant des contributions du personnel pour l'exercice biennal 2006-2007, qu'elle a approuvée par ses résolutions 61/258 du 26 mars 2007, 61/275 du 29 juin 2007 et 62/235 B du 22 décembre 2007.

*79^e séance plénière
22 décembre 2007*